

REGLEMENT DU TROPHÉE ATSCAF DE TRIATHLON 2020

ARTICLE 1

L'ATSCAF Fédérale et l'ATSCAF du Var organisent conjointement le 29^{ème} Trophée ATSCAF de Triathlon, ouvert à tous les agents des Administrations Financières qui se déroulera du 5 au 7 juin 2020 à Hyères-les-Palmiers (83).

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1/ Composition :

- Luc Denis, Président de l'ATSCAF Fédérale, ou à défaut, son représentant ;
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale ;
- Thierry CHEREAU, Président de l'ATSCAF du Var ;
- Philippe GOLETTA, chargé des Sports de l'ATSCAF du Var;
- Stéphane DANGEL, membre du comité de l'ATSCAF du Var, chargé de la partie sportive du Triathlon ;
- Membres désignés par le Président de l'ATSCAF locale, en fonction de leur compétence.

2/ Compétences :

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec les règlements de la FFTRI,
- examen des réclamations éventuelles,
- publication des résultats,
- remise des récompenses.

ARTICLE 3

DISCIPLINES RETENUES

Un Triathlon S « Sprint » : 750m de natation, 23km à vélo et 5km de course à pied.

Le parcours est identique pour les hommes et les femmes.

Ce triathlon peut se faire à titre individuel ou par équipe.

Cette équipe doit se composer impérativement de 2 ou 3 athlètes, un triathlète pouvant doubler une discipline. Elle pourra être soit masculine, soit féminine, soit mixte.

Chaque association locale peut inscrire plusieurs participants et plusieurs équipes.

Article 4

REGLEMENT DES EPREUVES

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Triathlon.

Port de la combinaison obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° C.

Les concurrents devront obligatoirement **porter un casque rigide pour le parcours vélo.**

Les déplacements dans les aires de transitions s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main.

Les compétiteurs doivent respecter les règles de course, le code de la route et obéir aux instructions des organisateurs.

ARTICLE 5

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- être adhérent de l'ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF (2019-2020) de l'association choisie pour concourir ou venir en tant qu'accompagnateur.
- les Présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs ou accompagnateurs.

ARTICLE 6

En cas de désistement à la course pour raisons de santé, il conviendra de prévenir le Bureau des Sports avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au Bureau des Sports de l'ATSCAF Fédérale au maximum 15 jours après la compétition.

Important : Aucun remboursement sur la formule « hébergement » ne pourra être accordé si l'annulation intervient après le **15 mai 2020**. Cette annulation devra être signalée directement au secrétariat de l'organisateur (ATSCAF du Var).

ARTICLE 7

ORGANISATION DES EPREUVES

Elles auront lieu sur le site de l'épreuve : plage de Pentagone, les Salins, commune de Hyères les Palmiers 83400.

1/ *Engagement* :

En fonction des conditions météorologiques ou de tout événement mettant en jeu la sécurité des concurrents, des bénévoles encadrant l'épreuve ou du public spectateur, le Comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents, de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves.

2/ *Conditions d'engagement* :

Pour les non licenciés :

- spécifique nageur ou triathlète individuel : fournir obligatoirement un brevet de natation de 500 m
- dans tous les cas : fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique de votre discipline.

Pour les licenciés non-triathlon :

- spécifique nageur ou triathlète individuel : fournir obligatoirement un brevet de natation de 500 m
- dans tous les cas : photocopie de leur licence

Pour les triathlètes, la photocopie de leur licence.

3/ *Classement*

Seuls les adhérents financiers seront classés à l'occasion de ce 29^{ème} Trophée A.T.S.C.A.F. Les titres individuels hommes et femmes dans chaque catégorie seront décernés ainsi qu'un classement par équipe (Féminine, Masculine et Mixte sans distinction d'âge) l'équipe devra être exclusivement composée d'agent financier pour être classée.

4/ *Résultats*

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix qui se déroulera avant la soirée de clôture prévue à partir de 18h au Camping du Domaine du Ceinturon III, à Hyères.

ARTICLE 8

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 9

Les **réclamations** doivent être faites auprès du Comité d'organisation, **dans l'heure suivant la publication des résultats**.